

VOL SEC ET HAUSSE DU PRIX DU CARBURANT: QUEL IMPACT SUR VOTRE BILLET ?

Categories: [À la une !](#), [Agence de voyages](#), [Les conseils](#), [Loisirs, vacances](#), [Transport de voyageurs](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#)



Vous souhaitez acheter dès aujourd'hui vos billets d'avion pour cet été. Mais la compagnie aérienne ne risque-t-elle pas d'augmenter le prix de vos billets entre leur achat et le jour du départ ?



C'est une inquiétude légitime pour la majorité des voyageurs. Mais rassurez-vous !

Vous devez être informé, dès le début de la transaction, du prix définitif à payer. Celui-ci doit inclure *« l'ensemble des taxes, des redevances, des suppléments et des droits applicables inévitables et prévisibles à la date de publication »*.

Si l'augmentation des taxes peut être répercutée sur le prix du billet, tel n'est pas le cas de la surcharge carburant.

Elle n'est pas une taxe mais bien un élément du prix du billet entrant dans la composition du tarif demandé au passager. Elle est fixée librement par les compagnies aériennes. En cas de vol sec (achat du billet sans prestation annexe), s'il y a surcharge, elle est appliquée au moment de l'achat du billet et aucune révision ne peut intervenir ensuite. Si vous achetez vos billets dès à présent, leur

prix sera garanti.

La situation est différente pour les voyages à forfait ([voir notre article sur le sujet](#)).

Concernant les conseils d'achat, le site voyagespirates.fr juge plus prudent d'acheter vos billets dès à présent pour cet été.

En cas de question juridique sur votre voyage, vous pouvez contacter gratuitement notre association au 03.62.02.11.15 ou à contact@adcfrance.fr.

